



Maisons-Alfort, le 5 novembre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de modification d'usages  
du produit biocide PESGUARD ALPHA 5FL (AMM n°BTR0025)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **SUMITOMO CHEMICAL (U.K.) PLC** de demande de modification d'usages du produit biocide **PESGUARD ALPHA 5FL (AMM n°BTR0025)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Ce dossier concerne la demande de modification d'usages du produit biocide PESGUARD ALPHA 5FL, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM n°BTR0025).

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit PESGUARD ALPHA 5FL est un biocide de type 18 composé de 50 g/L d'esfenvalérate, se présentant sous la forme d'une suspension concentrée. Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

L'esfenvalérate, est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement délégué (UE) n°1062/2014 de la Commission du 4 août 2014, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	esfenvalérate
N° CAS :	66230-04-4
Type de produit :	TP 18

#### CONSIDERANT

- Que cette autorisation porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite, l'essai de terrain réalisé démontre une efficacité suffisante sur *Musca domestica* (mouche domestique) (adulte), selon la méthode CEB n° 107 pour les domaines d'utilisation demandés, à la dose de 50 ml dans 5 L d'eau avec une rémanence de 90 jours ;
- Que les concentrations d'emploi des nouveaux usages revendiqués (50992110 et 50992210), ont été validées dans le cadre du précédent dossier de première demande d'AMM (n°20030819) ;
- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que l'étiquetage proposé est conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>.

#### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

##### Conditions d'emploi :

Les conditions d'emploi de la préparation sont les suivantes :

- Cibles, stades de développement et modes d'application :
  - *Musca domestica* (adultes) par pulvérisation
  - *Periplana americana*, *Blattella germanica*, *Tribolium confusum*, *Rhizopertha dominica*, *Plodia interpunctella* et *Dermestes maculatus*, au stade adulte par nébulisation à froid et pulvérisation ;
- Fenêtres et ventilation doivent être fermées ;
- Attendre 1 heure (application par nébulisation) ou que les résidus sèchent (application par pulvérisation) avant d'entrer dans la pièce traitée et de remettre la ventilation en marche ;
- Appliquer aux endroits hors de portée des animaux ;
- Catégorie d'utilisateurs : professionnels.

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées. Elle devra être validée si une évaluation est nécessaire.

---

<sup>1</sup> Article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande de modification d'usages n°20140009 de l'autorisation transitoire du produit PESGUARD ALPHA 5FL, détenue par la société SUMITOMO CHEMICAL (U.K.) PLC dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.

Le produit PESGUARD ALPHA 5FL devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport d'évaluation de la substances actives lors de son approbation sur la liste de l'Union des substances actives du règlement (UE) n°528/2012 et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active esfenvalérate.

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : modification d'usages, esfenvalérate, TP18

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL

Type de préparation	Composition du produit	concentration de la substance active
suspension concentrée	esfenvalérate	50 g/L

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
50991110	LOGEMENTS D'ANIMAUX DOMESTIQUES * DESINSECTISATION <sup>2</sup>	50 ml à diluer dans 5 L d'eau pour 100 m <sup>2</sup>	Pulvérisation	Favorable
50991310	MATERIEL D'ELEVAGE * DESINSECTISATION <sup>2</sup>	50 ml à diluer dans 5 L d'eau pour 100 m <sup>2</sup>	Pulvérisation	Favorable
50991210	MATERIEL TRANSPORT ANIMAUX DOMESTIQUES * DESINSECTISATION <sup>2</sup>	50 ml à diluer dans 5 L d'eau pour 100 m <sup>2</sup>	Pulvérisation	Favorable
50992110	ANIMAUX DOMESTIQUES * LOCAUX PREPARATION NOURRITURE * DESINSECTISATION <sup>3</sup>	<u>Traitement de volume</u> : 10 à 50 ml pour 1000 m <sup>3</sup>	Pulvérisation et nébulisation à froid	Favorable
50992210	ANIMAUX DOMESTIQUES * MATERIEL TRANSPORT NOURRITURE * DESINSECTISATION <sup>3</sup>	<u>Traitement de surface</u> : 50 à 100 ml pour 100 m <sup>2</sup>	Pulvérisation et nébulisation à froid	Favorable

**Usages déjà autorisés :**

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
50993110	Locaux de stockage (P.O.V) * désinsectisation <sup>3</sup>	<u>Traitement de volume (nébulisation à froid)</u> : 10 à 50 ml pour 1000 m <sup>3</sup>  <u>Traitement de surface (pulvérisation)</u> : 50 à 100 ml pour 100 m <sup>2</sup>	Durée d'action : 1 heure  Renouveler si nécessaire
50993210	Matériel de stockage (P.O.V) * désinsectisation <sup>3</sup>		
50993310	Matériel de transport (P.O.V) * désinsectisation		
50993510	Parois des locaux de stockage (POV) * désinsectisation <sup>3</sup>		

<sup>2</sup> *Musca domestica* au stade adulte

<sup>3</sup> *Periplana americana, Blattella germanica, Tribolium confusum, Rhizopertha dominica, Plodia interpunctella Dermestes maculatus* au stade adulte

50993710	Sacs et emballages vides (P.O.V) * désinsectisation <sup>3</sup>		
50994110	Locaux de stockage (P.O.A) * désinsectisation <sup>3</sup>		
50994210	Matériel de stockage (P.O.A) * désinsectisation <sup>3</sup>		
50995110	Ordures et déchets * matériel de transport * désinsectisation <sup>3</sup>		
50995210	Ordures et déchets * matériel de collecte * désinsectisation <sup>3</sup>		
50995310	Ordures et déchets * locaux utilisés pour le traitement * désinsectisation <sup>3</sup>		